



Paris, le 17 février 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'AMF appelle le Parlement à écarter l'amendement gouvernemental sur les nouvelles modalités de vote aux élections présidentielles**

L'AMF découvre avec stupéfaction l'introduction d'un amendement gouvernemental instaurant un nouveau dispositif de vote pour l'élection présidentielle.

Aucune concertation préalable avec les maires n'a été faite par le Gouvernement, alors qu'ils ont la responsabilité de l'organisation des élections.

Aucune étude d'impact, aucun avis du Conseil d'Etat ni du CNEN, n'ont été pris.

Face à cette précipitation et gestion confuse d'un sujet de la plus haute importance, l'AMF considère que cette initiative est inacceptable et appelle le Parlement à l'écarter.

La situation actuelle qui conduit les maires à être aux côtés de l'Etat dans un esprit de grande responsabilité, ne saurait justifier des initiatives désordonnées, susceptibles de déstabiliser le fonctionnement de notre démocratie, dans le cadre d'un état d'urgence qui déjà réduit considérablement les libertés publiques et individuelles.

Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)